



**Local & Regional
Europe**

“Une vie digne pour tous d’ici à 2030”

**Présentation des processus et flux de travail contribuant
à l’agenda de développement post-2015**

Maxime Ramon

Chargé de mission – CGLU Europe & Coopération internationale

Été 2013

Table des matières

INTRODUCTION: QUATRE PROCESSUS CONVERGENTS POUR LES GOUVERNEMENTS LOCAUX ET REGIONAUX	4
1. FLUX DE TRAVAIL INTERNATIONAUX POUR UN CADRE DE DEVELOPPEMENT POST-2015	7
A. Groupe de haut niveau sur le développement mondial après-2015.....	7
B. Réseau des Solutions pour le Développement Durable.....	8
C. Initiatives menées par les Etats membres de l'ONU	10
D. Contributions supplémentaires.....	10
2. LA CONTRIBUTION DE L'UNION EUROPEENNE AU PROCESSUS POST- 2015	12
A. Consultation publique: « Vers un cadre de développement post-2015 »	12
B. Les communications de la Commission européenne.....	12
C. Le Rapport européen sur le développement.....	13
D. La résolution du Parlement européen	13
E. L'Année européenne du développement 2015	13
3. LES GOUVERNEMENTS LOCAUX ET REGIONAUX DANS LE DEBAT POST- 2015	14
A. La Taskforce internationale pour l'agenda de développement post-2015 et vers Habitat III.....	14
B. Le CCRE et PLATFORMA.....	14
CONCLUSIONS AND REMARQUES	15

Acronymes

CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CCRE	Conseil des Communes et Régions d'Europe
CE	Commission européenne
CGLU	Cités et Gouvernements Locaux Unis
CNUDD	Conférence des Nations Unies sur le développement durable
ECOSOC	Conseil économique et social (de l'ONU)
FPHN	Forum politique de haut niveau
GLR	Gouvernements locaux et régionaux
GTO	Groupe de travail ouvert (chargé des objectifs de développement durable)
ICLEI	Conseil international pour les initiatives écologiques locales
OCDE	Organisation pour la coopération et le développement économiques
ODD	Objectifs de développement durable
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
PAD	Programme d'action de Durban
PHN	Panel de haut niveau (de personnalités sur l'agenda de développement post-2015)
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
RSDD	Réseau des solutions pour le développement durable
SGNU	Secrétaire général des Nations Unies
UE	Union européenne

“UNE VIE DIGNE POUR TOUS D’ICI A 2030”

Présentation des processus et flux de travail contribuant à l’agenda de développement post-2015

INTRODUCTION: QUATRE PROCESSUS CONVERGENTS POUR LES GOUVERNEMENTS LOCAUX ET REGIONAUX

Du développement durable et l’éradication de la pauvreté...

Depuis leur adoption en 2000, les **Objectifs du Millénaire pour le développement** (OMD) ont servi de guide aux politiques internationales de coopération au développement en même temps qu’ils ont influencé les stratégies nationales de développement dans les pays en voie de développement, dans des thèmes aussi variés que la santé, l’égalité des genres, l’environnement ou l’éducation. En tant que tels, ils ont galvanisé des efforts sans précédent afin de satisfaire les besoins des plus pauvres. Prenant fin en 2015, la question se pose quant à ce qui les **remplacera** et quel sera l’impact de ce nouveau cadre pour la population.

Afin de répondre à cette question, la communauté internationale a amorcé différents **processus** de discussions et négociations, dont deux jouent un rôle plus prééminent.

Le premier d’entre eux est le **processus post-OMD**, et consiste à examiner ce qui suivra à l’expiration des OMD: doivent-ils être remplacés, étendus ou une nouvelle structure devrait-elle être mise en place ? Se concentrant essentiellement sur **l’éradication de la pauvreté**, ce processus est dirigé principalement par le Secrétaire général des Nations Unies, qui a été mandaté en 2010 pour soumettre un rapport annuel sur les efforts nécessaires pour atteindre les OMD et sur les étapes pour mettre en œuvre un cadre au-delà de 2015.

Un deuxième processus s’appuie sur la Conférence sur le développement durable de l’ONU de 2012, plus connue sous le nom de Sommet Rio+20, au cours de laquelle les Etats membres de l’ONU ont convenu de mettre en place un processus intergouvernemental afin de développer des **objectifs de développement durable** (ODD). Traitant davantage du développement durable, ce processus est conduit par le l’Assemblée générale de l’ONU et ses Etats membres à travers un Groupe de travail ouvert sur les ODD, chargé de présenter son rapport final et sa proposition de ODD avant septembre 2014.

Etant donné leurs calendriers et leur contenu, et bien qu’ils soient actuellement gérés par des entités distinctes, ces deux processus sont **amenés à fusionner** en un unique cadre intégré de développement durable post-2015. Plusieurs intervenants, dont l’Union Européenne (UE) et les gouvernements locaux et régionaux (GLR), ont d’ailleurs émis la volonté que ce cadre soit *seul* et *unique*.

Une constellation d’initiatives, groupes ou rapports, ont fleuri autour de ces deux processus, et c’est aussi sur ces deux axes que ce document se concentre, cherchant ainsi à aider les municipalités et régions à mieux comprendre ce qui attend le développement mondial.

Si une réponse cohérente et compréhensive doit être apportée aux défis soulevés par le débat de l’après 2015, il sera par ailleurs important, en particulier pour les GLR, d’**intégrer deux processus supplémentaires** dans cette vue d’ensemble : d’une part les négociations sur le changement climatique, et d’autre part la préparation de la Conférence ONU-Habitat III. Si ce document est centré sur les deux premiers processus, les deux derniers méritent aussi d’être présentés.

... au changement climatique et établissements humains

Bien qu'elles aient lieu en parallèle aux processus précédents, les négociations sur le **changement climatique** ont touché plusieurs questions qui, en fin de compte, feront partie du cadre du développement post-2015 – de la gestion durable des ressources naturelles à la transition vers une économie faible en carbone, de la préservation de la biodiversité à la réduction des risques de désastres. D'où la nécessité de réfléchir à des solutions communes aux deux processus.

En 2011, la communauté internationale a lancé les négociations pour un nouvel accord international visant à agir collectivement pour la protection du climat de la planète. Cet accord, qui doit voir le jour fin 2015 et s'appliquer à partir de 2020, est actuellement négocié à travers un processus connu sous le nom de « **Programme d'action de Durban** » (PAD).

Les GLR se sont organisés depuis de nombreuses années à ce sujet, avant même que le PAD ne commence. En 2007, ils ont adopté une **feuille de route pour le climat** afin de s'assurer d'être entendus aux niveaux multilatéral, régional et national et d'obtenir les capacités et les ressources suffisantes une fois que le nouveau régime ait été adopté – initialement prévu en 2009.

Avec le **prochain accord mondial contraignant sur le changement climatique**, dont la conclusion est prévue à Paris en 2015 lors de la réunion COP 21, une nouvelle phase de la feuille de route a débuté cette année avec notamment la création d'un groupe des « Amis des villes à la CCNUCC » établi afin de soutenir l'engagement des GLR dans la négociation d'un nouveau régime climatique mondial.

La participation et la contribution des GLR sont ici facilitées par la nomination par le gouvernement français de **deux représentants spéciaux**, Ronan Dantec et Michel Delebarre, mandatés pour produire un rapport sur le rôle des GLR dans les négociations sur le climat.

D'autre part, les dirigeants mondiaux se réuniront à nouveau en 2016 lors de la **Conférence ONU-Habitat III** (suivant les deux premières éditions en 1976 à Vancouver, et en 1996 à Istanbul) pour examiner le programme urbain mondial ainsi que le mandat, la structure et le renforcement du Programme des Nations unies pour les établissements humains.

Le calendrier et les modalités de travail de la Conférence n'ont pas encore été définis, mais un processus de consultation ouvert et inclusif des autorités locales et régionales devrait être assuré, CGLU étant désormais reconnu comme organisation principale rassemblant les GLR auprès d'ONU-Habitat.

Sous le thème « Développement urbain durable: l'avenir de l'urbanisation », l'**objectif général** de cette rencontre sera d'obtenir un engagement politique renouvelé en faveur du développement urbain durable, d'évaluer les réalisations actuelles, de lutter contre la pauvreté et d'identifier et traiter les défis nouveaux que pose l'urbanisation.

La Conférence se traduira par un **document final** concis, précis, prospectif et orienté vers l'action, qui devrait revigorer l'engagement mondial pour un **soutien au logement et au développement urbain durable** et la mise en œuvre d'un « nouveau programme urbain. »

TABLEAU 1. QUATRE PROCESSUS CONVERGENTS POUR LES GOUVERNEMENTS LOCAUX ET REGIONAUX

ÉRADICATION DE LA PAUVRETE

2000 SOMMET DU MILLÉNAIRE
 ↳ Déclaration du Millénaire et Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD)



2005 SOMMET MONDIAL



2010 SOMMET DES OMD
 "Comment venir à bout de la pauvreté en 2015"
 ↳ Panel de haut niveau sur l'agenda de développement post-2015 du SGNU (2012-2013)



2013 Réunion extraordinaire de l'ONU sur les OMD



2015 SOMMET DU MILLÉNAIRE
 ↳ Adoption du cadre de développement post-2015

DÉVELOPPEMENT DURABLE

1972 Conférence de l'ONU sur l'Habitat Humain



1992 Sommet de la Terre
 ↳ Adoption de l'Agenda 21 et création d'une Commission de l'ONU sur le développement durable (CNUDD)



2002 Sommet Mondial sur le développement Rio+10



2012 CDD de l'ONU Rio+20
 "Le monde que nous voulons"
 ↳ Groupe de travail ouvert chargé des objectifs de développement durable de l'ONU
 ↳ Forum Politique de Haut Niveau de l'ONU (Remplace la CNUDD)
 ↳ Réseau des Solutions pour le Développement Durable



2015
 ↳ Adoption des Objectifs de développement durable

CHANGEMENT CLIMATIQUE

1995 COP 1
 ↳ Mandat de Berlin



1997 COP 3
 ↳ Protocole de Kyoto



2007 COP 13
 ↳ Feuille de route de Bali



2010 COP 16
 ↳ Accord de Cancun (Fonds Vert pour le Climat)



2012 COP 18
 ↳ Passerelle Climat de Doha (Kyoto 2012-2020)



2015 COP 21
 ↳ Pacte global contraignant post-Kyoto sur le climat

ÉTABLISSEMENTS HUMAINS

1976
Première Conférence de l'ONU sur les établissements humains (Habitat I)
 ↳ Déclaration de Vancouver sur les établissements humains
 ↳ Création d'ONU-Habitat (1978)



1996
Seconde Conférence de l'ONU sur les établissements humains (Habitat II)
 ↳ Déclaration d'Istanbul
 Déclaration sur les établissements humains / Agenda Habitat



2016
Troisième Conférence de l'ONU sur les établissements humains (Habitat III)
 ↳ Agenda urbain pour le 21^{ème} siècle

1. FLUX DE TRAVAIL INTERNATIONAUX POUR UN CADRE DE DEVELOPPEMENT POST-2015

Qu'ils suivent les processus de l'après-OMD ou de l'après Rio+20, plusieurs flux de travail internationaux contribuent actuellement à la définition d'un nouvel agenda mondial de développement et à ce qu'il impliquerait.

Certaines de ces contributions trouvent leurs origines dans un mandat du **Secrétaire général des Nations Unies** (SGNU), d'autres répondent à la volonté des **États membres des Nations Unies** eux-mêmes de relever collectivement les défis mondiaux du développement. La majorité représentent cependant une **volonté de certains acteurs de contribuer** ou de faire entendre leur voix dans le débat mondial, un débat qui prendra éventuellement fin là où il a commencé: à l'Assemblée générale des Nations Unies.

Cette section présente deux initiatives clés du SGNU – l'une intégrant le processus de l'après-OMD, et l'autre l'après-Rio – orientées vers le [rapport](#) que Ban Ki-moon, présentera lors d'une réunion extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2013 sur l'état d'avancement des OMD et l'agenda de développement post-2015.

Cette section se penchera ensuite sur les structures de travail mises en place directement par les États membres des Nations Unies, et sur deux autres contributions "globales" – la société civile et l'OCDE – avant de se tourner, dans les sections suivantes, vers l'UE et l'implication des GLR dans le débat mondial.

A. Panel de haut niveau sur l'agenda de développement post-2015

Lancé par Ban Ki-moon en juillet 2012, ce panel de **27 personnalités** de haut niveau chargé de l'agenda de développement post-2015 a été mandaté pour conseiller le Secrétaire général de l'ONU dans la définition d'un cadre global de développement post-2015 (processus de l'après-OMD) et en particulier de produire des recommandations sur la conception et la forme de ce cadre, ce qu'il entraînerait, comment parvenir à un consensus à son sujet, comment le mettre en œuvre et comment l'évaluer.

Co-présidé par le Président indonésien Yudhoyono, la Présidente Johnson Sirleaf du Libéria, et le Premier ministre britannique Cameron, il comprend des dirigeants de la société civile, du secteur privé et des différents niveaux de gouvernement – le Président de CGLU et Maire d'Istanbul, Kadir Topbaş, ayant porté les voix des villes et régions et de leurs associations.

En mai 2013, le Panel a publié son **rapport** « [Un nouveau partenariat mondial: éradiquer la pauvreté et transformer les économies grâce au développement durable](#) » dans lequel il énonce les **5 grands principes** devant guider l'agenda de développement post-2015, et que nous devrions mettre en œuvre tous ensemble, chacun à notre niveau de responsabilité:

- ↪ Ne laisser personne en retrait
- ↪ Mettre en avant le développement durable
- ↪ Transformer les économies pour l'emploi et une croissance inclusive
- ↪ Construire la paix et des institutions efficaces, accessibles et transparentes pour tous
- ↪ Créer un nouveau partenariat mondial

Bien que le Panel estime que ces changements soient « justes, intelligentes et nécessaires », leur impact dépendra de la façon dont ils sont traduits en priorités et actions spécifiques. Le Panel a ainsi défini **un ensemble de 12 objectifs illustratifs et cibles associées** afin de mesurer les progrès et permettre d'éventuels ajustements au fil du temps (voir ci-dessous).

Plusieurs questions ne sont pas traitées directement par le biais d'un seul objectif, **mais à travers différents objectifs**: la paix, l'inégalité, le changement climatique, les villes, la jeunesse, les filles et les femmes, la consommation durable et les modes de production.

Même s'il n'y a pas d'objectif spécifique sur les villes ou l'urbanisation durable, les **GLR** sont **reconnus comme des acteurs politiques clés** dans le document:

« Ce sont dans les villes que la bataille pour le développement durable sera gagnée ou perdue » ... « le problème le plus urgent n'est pas le clivage urbain-rural, mais la façon de favoriser une approche territoriale dans l'agenda de développement post-2015 » ... « cela pourra se faire en donnant aux autorités locales un rôle plus important dans l'établissement des priorités, l'exécution des plans, le suivi des résultats et la collaboration avec les entreprises et communautés locales ».

Audacieux et pratique, le rapport du GHN est l'un des documents de travail principal sur l'agenda de développement de l'après 2015, bien qu'il ne souligne pas suffisamment certains éléments pour en faire « l'avenir que nous voulons tous. »

B. Réseau des solutions pour le développement durable

Pour assurer le suivi du document résultant du Sommet Rio+20 « *Le monde que nous voulons* » et parallèlement aux initiatives des États membres de l'ONU sur le développement durable (voir ci-dessous), le SGNU Ban Ki-moon a lancé en août 2012 le **Réseau des solutions pour le développement durable** (RSDD) dans le but de mobiliser les connaissances et l'expertise scientifique et technique mondiale sur les enjeux du développement durable, y compris la conception et la mise en œuvre d'**Objectifs de développement durable globaux post-2015** (ODD).

Structuré autour de 12 groupes thématiques d'experts ayant travaillé à l'identification de solutions communes, le RSDD a publié son rapport « [Un programme d'action pour le développement durable](#) » en juin 2013. Ce rapport soutient que le monde a besoin d'un agenda de développement durable opérationnel capable de mobiliser tous les acteurs clés – y compris les autorités locales – s'éloignant de l'approche *business as usual* pour se rediriger vers la **voie du développement durable**.

Cette voie sera celle qui établit un cadre mondial pour une coopération qui tient compte des **quatre dimensions du développement durable** – économique, sociale, environnementale et de bonne gouvernance, notamment la paix et la sécurité – et qui repose sur quatre concepts normatifs connexes – le droit au développement, les droits de l'Homme et l'inclusion sociale, et la convergence des responsabilités et opportunités partagées.

Comme le PHN, le RSDD estime que pour être efficace, ce cadre doit mobiliser le monde autour d'un petit nombre de priorités et d'objectifs associés – dix dans ce cas (voir ci-dessous). Contrairement au PHN, le RSDD a choisi de donner aux villes un objectif spécifique, englobant les quatre dimensions du développement durable mentionnées :

Promouvoir des villes inclusives, productives et résilientes: Rendre toutes les villes socialement inclusives, économiquement productives et écologiquement durables, sécurisées et résilientes au changement climatique et autres risques. Développer une gouvernance de la ville participative, responsable et efficace afin de soutenir une transformation urbaine rapide et équitable.

Bien que plus technique, la proposition du RSDD semble plus complète pour servir de base à un cadre global intégré de développement durable pour l'après 2015.

TABLEAU 2. OMD CONTRE OBJECTIFS DU GHN DE L'APRES 2015 CONTRE OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU RSDD

OBJECTIFS MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT

1. Eliminer l'extrême pauvreté et la faim
2. Assurer l'éducation primaire pour tous
3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
4. Réduire la mortalité infantile
5. Améliorer la santé maternelle
6. Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies
7. Préserver l'environnement
8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

OBJECTIFS DU GHN DE L'APRES 2015

1. Mettre fin à la pauvreté
2. Autonomiser les filles et les femmes et atteindre l'égalité des genres
3. Fournir une éducation de qualité et un apprentissage continu
4. Garantir une vie saine
5. Garantir la sécurité alimentaire et une bonne nutrition
6. Parvenir à un accès universel à l'eau et à l'assainissement
7. Garantir une énergie durable
8. Créer des emplois, des moyens de subsistance durables et une croissance équitable
9. Gestion durable des ressources naturelles
10. Garantir une bonne gouvernance et des institutions efficaces
11. Garantir des sociétés stables et pacifiques
12. Créer un environnement mondial favorable et encourager les financements à long terme

OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU RSDD

1. Mettre fin à l'extrême pauvreté, y compris la faim
2. Atteindre le développement dans les limites planétaires
3. Assurer une éducation efficace à tous les enfants et jeunes adultes pour la vie et leur propre subsistance
4. Garantir l'égalité des genres, l'inclusion sociale et les droits de l'Homme pour tous
5. Garantir la santé et le bien-être à tous les âges
6. Améliorer les systèmes agricoles et augmenter la prospérité rurale
- 7. Promouvoir des villes inclusives, productives et résilientes**
8. Limiter le changement climatique induit par l'homme et garantir une énergie durable
9. Sécuriser les services écosystémiques et la biodiversité, et garantir une bonne gestion de l'eau et des autres ressources naturelles
10. Transformer la gouvernance pour favoriser le développement durable

C. Initiatives menées par les Etats membres de l'ONU

Alors qu'une multitude et une variété d'acteurs participent au débat de l'après 2015, ce sont les États membres de l'ONU qui finiront par avoir le dernier mot. Eux aussi ont été très actifs, travaillant essentiellement sur le fond et la forme d'un cadre de coopération qui tienne compte des enjeux du développement durable au-delà de 2015.

Un **Groupe de travail ouvert (GTO) de l'Assemblée générale des Nations Unies** a été spécialement mandaté par le rapport final de Rio+20 afin de préparer une proposition sur les objectifs de développement durable (ODD), pour examen par l'Assemblée générale des Nations Unies lors de sa 68^{ème} session (septembre 2013 – septembre 2014). Il est ainsi le principal intervenant dans le débat sur les ODD au sein des Nations Unies. Officiellement créé en janvier 2013, le GTO a 30 places, partagées par un groupe de 70 représentants des États membres travaillant en groupes de 1-4 pays. Le GTO présentera ses premières conclusions à l'Assemblée générale en septembre 2013. **Les villes durables et les établissements humains** ont été inclus dans le cadre des séances de travail du GTO.

Il convient de rappeler que l'Assemblée générale et la Commission de l'ONU sur le développement durable (CNUDD) ont pour mandat d'assurer un engagement multipartite. Celui-ci s'est traduit par la mise en place de 9 "**grands groupes**" canalisant leurs opinions dans le système. Ces groupes sont les entreprises et l'industrie, les enfants et les jeunes, les agriculteurs, les populations autochtones, les ONG, les femmes, la science et la technologie, les travailleurs et les syndicats, et **les pouvoirs locaux** (dirigé par CGLU, ICLEI et nrg4SD).

En plus du GTO, le « groupe » des pouvoirs locaux est également associé aux travaux du **Forum politique de haut niveau sur le développement durable (FPHN)** qui remplacera la CDD cette année¹. Réuni pour la première fois en septembre 2013, le FPHN se veut un processus de négociation intergouvernemental, universel, ouvert, transparent et inclusif chargé a) de fournir une direction politique, une orientation et des recommandations sur le développement durable; b) de suivre et examiner les progrès réalisés dans la mise en œuvre des engagements de développement durable; c) de favoriser l'intégration des différentes dimensions du développement durable, et d) de veiller à la prise en compte adéquate des défis émergents du développement durable.

Il convient de mentionner que pour fournir un soutien structurel dans le processus de consultation de l'après 2015, le SGNU a créé en janvier 2012, **une équipe spéciale du système de l'ONU** rassemblant plus de 60 agences et organisations internationales. Ayant publié son premier rapport « [*Réaliser l'avenir que nous voulons pour tous*](#) » en juin 2012, le groupe continue à être impliqué dans les différents flux de travail, notamment le GTO.

D. Contributions supplémentaires

Société civile: « La campagne au-delà de 2015 » (Beyond 2015)

« Beyond 2015 » est **une campagne mondiale de la société civile**, faisant pression à faveur d'un agenda fort et légitime pour succéder aux OMD. Lancée en 2010, elle s'est construite sur une base mondiale diversifiée, réunissant **plus de 700 organisations** de par le monde, allant des petites organisations communautaires aux grandes ONG internationales, des universitaires et des syndicats. Une taskforce européenne de Beyond 2015 a été mise en place en 2012 pour définir une position européenne sur l'agenda post-2015, définir et mettre en œuvre une stratégie de plaidoyer et d'interagir avec les institutions européennes et les États membres sur la question.

¹ La CDD est une commission fonctionnelle du Conseil économique et social des Nations (ECOSOC) établi en 1992 pour assurer le suivi du Sommet de la Terre organisé à Rio cette même année

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

L'OCDE a joué un rôle central dans la définition des OMD. Pour les deux ans restants, l'OCDE a intensifié ses efforts pour soutenir l'accomplissement des OMD, et en même temps réfléchi à comment aider l'ONU dans l'élaboration d'un nouveau cadre post-2015.

A ce stade, l'OCDE a mis au point une **proposition préliminaire** composée de 11 éléments différents destinés à aider à définir un cadre global de développement qui soit holistique, mesurable et significatif. Ces éléments sont organisés en deux catégories: **A) les résultats**, comprenant les principes et soulignant les futurs objectifs, et **B) les outils** pour la réalisation de ces objectifs, existants et futurs.

L'établissement d'objectifs devrait impliquer lui-même **une approche à deux niveaux**:

- 1) **Un niveau mondial** avec un petit nombre d'objectifs et cibles généraux ;
- 2) **Un niveau national** comprenant des objectifs, cibles et indicateurs définis et adaptés aux différents contextes spécifiques, priorités et capacités de chaque pays.



Source: Site internet de l'OCDE (<http://www.oecd.org/dac/post-2015.htm>)

Ne cherchant pas à présenter une proposition spécifique d'objectifs – il s'agit plutôt d'une méthodologie pour parvenir au développement durable – l'OCDE se concentre sur des **conditions et facteurs** qui serviront, en fin de compte, ses propres travaux, en l'occurrence la production de politiques fondées sur des indicateurs pour une meilleure vie pour tous dans le monde. Ces éléments comprennent l'efficacité de l'aide, la cohérence des politiques, le renforcement des statistiques nationales et l'utilisation de grands volumes de données pour le développement, le partage de connaissances, capacités et constructions des institutions, etc. La plupart de ces éléments sont cependant inclus d'une manière ou d'une autre dans les différents rapports et documents produits par les flux de travail mentionnés ci-dessus.

2. LA CONTRIBUTION DE L'UNION EUROPEENNE AU PROCESSUS POST- 2015

Tandis qu'elle a participé aux travaux du **Panel de haut niveau sur le développement post-2015** à travers son Commissaire au développement, Andries Piebalgs, l'UE, en tant que premier donateur collectif d'aide au monde, a été active sur de nombreux autres fronts pour préparer l'agenda de développement durable post-2015 ainsi que les négociations sur le changement climatique.

A. Consultation publique: « Vers un cadre de développement post-2015 »

Durant l'été 2012, la Commission européenne (CE) a lancé une consultation publique en ligne « *Vers un cadre de développement après 2015* » afin de recueillir les opinions d'un large éventail d'intervenants sur le cadre qui devrait guider les efforts de développement après 2015.

119 organisations et individus provenant de la société civile, du secteur privé, du milieu universitaire et des pouvoirs publics – parmi lesquels **PLATFORMA** – ont contribué à la consultation, dont les résultats figurent dans un [rapport](#) publié en novembre 2012.

B. Les communications de la Commission européenne

Partant de cette consultation, la CE a publié en février 2013 une **communication** intitulée « [Une vie décente pour tous: éradiquer la pauvreté et offrir au monde un avenir durable](#) » désormais endossée par le Conseil. La communication défend un cadre politique unifié des défis et des objectifs prioritaires communs aux deux thématiques, de manière à assurer une vie décente pour tous d'ici à 2030 et de donner au monde un avenir durable au-delà.

Dans cette communication, la CE reconnaît que la définition d'un **objectif tendant vers des villes durables et résilientes** permettra des progrès dans la qualité de l'air, l'eau, l'énergie, des infrastructures accessibles, le logement et le transport, conduisant à des solutions reliées à l'emploi, la santé, le développement économique et aussi l'adaptation au changement climatique et la prévention et la préparation aux catastrophes.

D'autre part, en juillet 2013, la CE a publié une autre **communication** proposant une **approche commune au financement du développement durable et de l'éradication de la pauvreté**. Le texte souligne que les diverses procédures concernant le financement – y compris le financement pour le climat – doivent être cohérentes avec un ensemble de principes consentis communément et être intégrées les unes aux autres de façon à maximiser leur utilité pour la réalisation de plusieurs objectifs stratégiques globaux.

Enfin, la CE a publié en mars 2013 une communication consultative sur « [L'accord international de 2015 sur le changement climatique: définition de la politique internationale en matière de climat après 2020](#) » dans laquelle elle établit son point de vue sur l'orientation de **l'accord sur le climat de 2015**:

- L'accord de 2015 doit être **inclusif**, en contenant des engagements qui soient applicables à tous les pays, développés et en développement ;
- Il doit être **ambitieux**, prévoyant des engagements compatibles avec la limitation de l'augmentation de la température moyenne mondiale à 2°C. Il doit être efficace, avec un ensemble de mesures incitatives pour une bonne exécution conforme des engagements.
- Il doit être largement perçu comme **juste et équitable** dans la façon dont il partage l'effort de réduction des émissions et le coût de l'adaptation à l'inévitable changement climatique.
- Enfin, et surtout, l'Accord 2015 doit être **juridiquement** contraignant.

C. Le Rapport européen sur le développement

Le rapport européen sur le développement 2012-2013 intitulé « [Le développement dans un monde en mutation: Eléments pour un programme mondial de l'après 2015](#) » est un autre outil mis en avant par l'UE pour orienter le débat post-2015.

Ce rapport indépendant fait valoir que le nouveau cadre mondial pour un développement inclusif et durable doit être construit autour de **deux axes**:

- **L'axe « Au-delà des OMD »** traitant des **objectifs** du nouveau cadre. Le rapport soutient qu'il faut aller plus loin que la simple éradication de la pauvreté ou le développement humain et intégrer des objectifs plus complets englobant des questions telles que l'emploi, la sécurité humaine, le développement durable, le soutien aux personnes vulnérables ainsi que des systèmes financiers et commerciaux plus équitables et prévisibles – tous fondamentaux au développement.
- **L'axe «Au-delà de l'aide »** portant sur les **instruments** de mise en œuvre. La réalisation du nouveau cadre de développement dépendra d'une large variété de mesures telles que l'amélioration des régimes internationaux pour le commerce et la finance, une assistance au développement plus complète, la cohérence des politiques et l'amélioration de la gouvernance.

En tant que tel, ce rapport est conforme aux communications de la CE susmentionnées et avec la position de nombreux intervenants.

D. La résolution du Parlement européen

En juin 2013, le Parlement européen a adopté une **résolution** sur les « *Objectifs du Millénaire pour le développement – la définition du cadre de l'après 2015* » exhortant l'UE à mener d'une voix forte les discussions sur l'après-2015 et d'adopter une position commune, efficace et ambitieuse sur les principes et les objectifs qui devraient en faire partie.

La résolution insiste sur le fait que le programme de l'après 2015 soit *unique* – intégrant à la fois les prochains OMD et ODD – et qu'il relève les défis interdépendants suivants:

- Eradication de la pauvreté;
- Santé, nutrition et protection sociale;
- Bonne gouvernance, *y compris* la création d'un environnement participatif dans lequel la société civile, le secteur privé, les fondations philanthropiques, les parlements nationaux et les pouvoirs locaux peuvent assumer leurs responsabilités ;
- Durabilité.

E. L'Année européenne du développement 2015

La Commission européenne a adopté une proposition visant à faire de 2015 l'Année européenne du développement; une proposition qui doit maintenant être examinée pour adoption par le Conseil et le Parlement européen.

La justification de cette démarche est que 2015 sera une année charnière pour le développement, et bien que 85% des citoyens de l'UE affirment que l'Europe doit continuer à aider les pays en développement malgré la crise économique, l'Année européenne du développement 2015 sera une occasion unique de sensibiliser au développement. Les contribuables européens se verront expliquer comment chaque euro est dépensé dans les prestations de développement, tant pour les personnes vivant dans certains des pays les plus pauvres du monde que pour les citoyens européens eux-mêmes.

3. LES GOUVERNEMENTS LOCAUX ET REGIONAUX DANS LE DEBAT POST- 2015

A. La Taskforce internationale pour l'agenda de développement post-2015 et vers Habitat III

Le rôle des gouvernements locaux et régionaux dans la réalisation des OMD a été de plus en plus reconnu au cours de la dernière décennie, notamment au Sommet du Millénaire (2005) et plus tard en 2010, au Forum mondial de l'ONU sur le développement local sur « *Poursuivre les OMD à travers les collectivités territoriales.* »

Venant seulement à un stade très tardif d'exécution des OMD, cette reconnaissance n'a pas encore été suffisamment prise en compte dans les stratégies de développement, celles-ci favorisant encore et toujours une approche par le haut ou dirigée par les donateurs.

Le processus post-2015 s'efforçant d'être inclusif et participatif, et partant de la reconnaissance de leur contribution à l'éradication de la pauvreté et au développement durable, les GLR se sont rassemblés en une **Taskforce internationale** afin de contribuer conjointement et stratégiquement à ce processus.² Après une première réunion en mars à Istanbul, le groupe s'est réuni à nouveau à New York en mai dans les locaux de l'ONU – un autre signe de la reconnaissance croissante de notre voix sur la scène mondiale.

Tout en soutenant les positions des GLR dans le débat mondial et en particulier les initiatives menées par l'ONU, la Taskforce préparera un **agenda de développement local et régional avec ses objectifs**, reflétant notre vision de l'après-2015. Associée à cet agenda, une **stratégie de mobilisation et de plaidoyer** sera définie, et dans laquelle tous les acteurs concernés seront appelés à jouer un rôle.

La Taskforce coordonnera également la voix des GLR à la Conférence **ONU-Habitat III** en **2016** et accompagnera l'adoption de son « **Nouvel agenda urbain pour le 21^{ème} siècle** ».

B. Le CCRE et PLATFORMA

En tant que voix des autorités locales et régionales européennes actives dans la coopération au développement, **PLATFORMA** a intégré le débat de l'après 2015 dans son travail, et continuera ainsi dans la nouvelle phase du projet de coordination commencée en 2013.

D'autre part, en tant que section européenne de CGLU, le **CCRE** contribue à la Taskforce internationale (voir ci-dessus) et examine actuellement d'autres options pour faire entendre la voix des GLR dans les grands débats politiques, tant au niveau international qu'europpéen. Une de ces options est pour le CCRE de jouer un rôle dans l'éducation au développement et la sensibilisation, notamment dans le cadre de l'Année européenne du développement 2015.

Le CCRE cherchera également à jouer un rôle de premier plan pour faire entendre la voix des GLR européens dans les négociations sur le changement climatique et en particulier la Conférence de Paris en 2015, tout en maximisant leur participation à la Conférence de l'ONU-Habitat III.

² **Les membres de la Taskforce** sont: CGLU et ses sections régionales (CCRE, CGLU-ASPAC, CGLU-Eurasie, CGLU-MEWA, CGLU-NORAM, FLACMA, CGLUA, Metropolis), AIMF, ATO, CLGF, FOGAR, ICLEI, nrg4SD, UNACLA ainsi que les partenaires suivants des GLR: ONU-Habitat, PNUD, l'Alliance des villes, de l'OIT, Commission européenne, Campagne du Millénaire, ONE Secrétariat de l'ONU, GHN de l'après 2015, DeLog, Suez, DCF, Habitat for Humanity, Slum Dwellers International

CONCLUSIONS AND REMARQUES

Alors que de nombreux acteurs contribuent d'une manière ou d'une autre au débat de l'après-2015, et que des dizaines de rapports et de positions politiques ont été produites à ce jour, nous pouvons très facilement tirer des conclusions générales et trouver des lignes communes.

La première conclusion est qu'il semble y avoir un **consensus général** sur ce qui doit venir après. La plupart des acteurs conviennent en effet que le futur cadre devrait **s'appuyer sur les points forts et les réalisations des OMD**, tout en **prenant en considération les faiblesses et les lacunes** du cadre actuel.

Pour être efficace, le cadre de développement de l'après 2015 devra être **unique**, intégrant les résultats de tous les flux de travail actifs dans le monde.

Ainsi, ce nouveau cadre doit être **global** et **applicable universellement** à tous les pays, tout **en tenant compte des différentes réalités nationales**, des capacités et niveaux de développement et du respect des politiques et priorités nationales.

Concernant le contenu, bien que l'éradication de la pauvreté doive rester la priorité pour atteindre le développement durable, l'accent devra être mis sur un nombre limité de priorités et d'objectifs interdépendants, essentiels pour atteindre toutes les dimensions du développement durable (économique, sociale, environnementale et bonne gouvernance). Pour ce qui est des GLR, il semble logique que l'un de ces objectifs vise l'urbanisation durable et la résilience des villes.

Les objectifs universels devront être accompagnés de **cibles et d'indicateurs qui respectent ces différents contextes** et qui permettent **d'évaluer** les progrès réalisés dans chacun d'entre eux.

Pour permettre un bon suivi des progrès, la **base statistique** devra être renforcée – certains appellent même à une « révolution des données. »

Le nouveau cadre et le processus menant à son adoption devra être **inclusif** et **participatif** avec un degré élevé d'**implication** et de **responsabilité** mutuelle entre tous les acteurs.

Enfin, alors que le monde s'apprête à se mobiliser autour de ce cadre, il sera essentiel qu'un **financement adéquat** – à la fois traditionnel et innovant – soit mis à disposition afin de le mettre en œuvre correctement.

En tant que membre de la Taskforce internationale pour le développement post-2015 et Habitat III, et à travers PLATFORMA, entre autres, le CCRE contribue déjà à ce processus. Qu'il faille faire plus et comment procéder sera une décision que les membres du CCRE (et vraisemblablement tous les membres européens de CGLU) auront à prendre.

Contact

Maxime Ramon
Chargé de mission – CGLU Europe & Coopération internationale
Tel. +32 2 500 0545
maxime.ramon@ccre-cemr.org

Le CCRE

Le Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE) est la plus grande organisation d'autorités locales et régionales en Europe. Ses membres sont plus de 50 associations nationales de municipalités et régions de 41 pays européens. Ensemble, ces associations représentent près de 150 000 collectivités territoriales.

Les missions du CCRE sont doubles : influencer la législation européenne au nom des autorités locales et régionales et fournir une plateforme d'échanges entre ses associations membres et leurs représentants élus et experts.

En outre, le CCRE est la section européenne de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), l'organisation mondiale de collectivités territoriales.

www.ccre.org